Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche **Sous-direction des Etablissements et de la Politique Contractuelle** **Bureau des Emplois du Recrutement et de la Formation Initiale des personnels de l'enseignement technique** **1 ter, avenue de Lowendal** **75700 – PARIS 07 SP** **Suivi par : C.VERNHES** **Tél : 05 61 28 94 01** **Fax : 05 61 28 94 21**	**NOTE DE SERVICE** **DGER/SDEPC/N2005-2074** **Date: 04 octobre 2005**

Date de mise en application : **immédiate**
Date limite de réponse : **10 novembre 2005**

Nombre d'annexes : **3**

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche
A
Mesdames, Messieurs, les Directeurs Régionaux
de l'Agriculture et de la Forêt –
Les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt

Mesdames, Messieurs, les Chefs des Services
Régionaux de la Formation et du Développement –
Les Chefs des Services de la Formation et du Développement
Mesdames, Messieurs, les Directeurs des Etablissements
Publics Locaux d'Enseignement
et de Formation Professionnelle Agricole

Objet : Inscription au titre de la rentrée scolaire 2007 sur les listes d'aptitude aux emplois de direction de 1ère et de 2ème classes.

Bases juridiques : Décret n° 91-921 du 12 septembre 1991 modifié par le décret 2003-1360 du 30 décembre 2003 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture
Arrêté du 3 décembre 2003 modifié relatif à la commission et aux épreuves de sélection des candidats aux emplois de direction des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

MOTS-CLES : direction, aptitude, proviseur, adjoint

Destinataires	
Pour exécution : Mesdames, Messieurs les Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt - Les Directeurs de l'Agriculture et de la Forêt. Mesdames, Messieurs les Chefs des Services Régionaux de la Formation et du Développement - Les Chefs des Services de la Formation et du Développement. Madame, Messieurs les Directeurs des Etablissements de l'Enseignement Supérieur. Mesdames, Messieurs les Directeurs des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole. Monsieur le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole	Pour information : Monsieur le Secrétaire Général. Monsieur le Délégué aux Mobilités et aux carrières. Monsieur le vice président du CGGREF.

La présente note de service fait appel de candidatures pour l'inscription sur les listes d'aptitude aux emplois de direction de 1ère et 2ème classes au titre de la rentrée scolaire 2007. Cette note de service annule et remplace les précédentes.

Vous trouverez ci-après de plus amples informations sur :
I - L'accès aux emplois de direction
II - Les conditions d'accès à ces emplois
III - La procédure de formation et d'appui mises en place
IV - La constitution des dossiers
V - Envoi des dossiers
VI- Le déroulement des épreuves.

Ainsi que les annexes 1 à 3 : correspondant aux formulaires à remplir.

I - L'ACCES AUX EMPLOIS DE DIRECTION

Le décret du 30 décembre 2003 modifiant le décret du 12 septembre 1991 fixe les conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre de l'agriculture.

Les nominations dans un emploi de direction de 1ère ou de 2ème classe sont prononcées pour l'exercice des fonctions définies à l'article 4 du décret du 30 décembre 2003.

Les caractéristiques des fonctions de directeur d'EPLEFPA ainsi que les aptitudes nécessaires à leur exercice ont été analysées dans le "référentiel d'emploi" diffusé par la note de service DGER-SE-POFIC/N90/N°2017 du 19 février 1990.

II – LES CONDITIONS D'ACCES A CES EMPLOIS

Les articles 7 et 9 du décret du 12 septembre 1991 modifié par le décret du 30 décembre 2003 précisent les différents corps de fonctionnaires de catégorie A pouvant accéder aux emplois de direction soit de 1ère classe, soit de 2ème classe.
Pour accéder à ces emplois de direction, les candidats doivent être inscrits sur une liste d'aptitude établie par le ministre de l'agriculture. Cette inscription est valable deux années scolaires : 2007-2008 et 2008-2009. Ils doivent en outre :

- être âgés d'au moins 30 ans (la condition d'âge s'apprécie au 31 août de l'année scolaire au titre de laquelle est établie la liste d'aptitude),

→ Justifier :

- pour 4/5 au moins des emplois à pourvoir de cinq ans de services publics, dont au moins trois ans en qualité de titulaire dans l'un ou plusieurs des corps respectivement énumérés aux articles 7 et 9 comportant des fonctions exercées dans le cadre des missions définies à l'article L. 811-1 du code rural, soit dans le corps de personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale,

- pour 1/5 au plus des emplois à pourvoir, de cinq années de services publics, dont au moins trois ans en qualité de titulaire dans l'un ou plusieurs des corps respectivement énumérés aux articles 7 et 9, comportant pendant au moins 3 ans des fonctions de responsabilité et d'encadrement au sein du ministère chargé de l'agriculture ou dans un établissement public n'assurant pas une mission d'éducation relevant de ce ministère. Ces fonctions sont définies par arrêté du ministre chargé de l'agriculture.

III – FORMATION ET APPUI A LA PRISE DE FONCTION

3-1 - La formation

Les agents inscrits sur la liste des candidats jugés aptes à exercer les fonctions de direction d'EPLEFPA doivent obligatoirement suivre la formation de préparation à la prise de fonction se déroulant à partir de la prochaine année scolaire.

Sauf cas de force majeure, un candidat qui ne suivrait pas cette formation se verrait radié de la liste des candidats jugés aptes à exercer ces fonctions.

La formation est actuellement organisée sous forme de 9 modules répartis sur l'année scolaire.
Son contenu sera communiqué dès que possible aux candidats inscrits sur la liste d'aptitude.

3-2 - L'appui à la prise de fonction
Suite à leur nomination et durant l'année de leur prise de fonction, les nouveaux directeurs d'EPL ou directeurs de centre « lycée »-non directeur d'EPL bénéficient d'un appui dispensé par l'Inspection de l'enseignement agricole.

IV - CONSTITUTION DES DOSSIERS

Deux dossiers sont à constituer et à envoyer à la S/D EPC : le dossier d'inscription et le dossier de candidature.

4-1 - Un dossier d'inscription

4-1-1 - la demande d'inscription établie par le candidat sur l'imprimé joint **(D 1)**
4-1-2 - les appréciations motivées des supérieurs hiérarchiques qui porteront sur les aptitudes du candidat à exercer des fonctions de direction **(D 2)** et les photocopies des fiches de notation des deux dernières années

4-2 - Un dossier de candidature présenté à la commission de sélection (D 3)

Ce dossier, établi par le candidat, fait l'objet d'une évaluation par la commission de sélection pour formuler l'avis individuel après délibération.

La mise en forme de ce dossier doit être, pour le candidat, l'occasion :

- de montrer qu'il appréhende avec justesse les différentes facettes et les exigences des fonctions de direction (et qu'il s'est donné les moyens de cette appréhension)
- de faire un bilan et une analyse de son parcours professionnel en montrant en quoi ce parcours, les responsabilités exercées, les acquis professionnels, les formations complémentaires, l'ont préparées à l'exercice de ces fonctions
- de formuler un projet personnel et d'exprimer ses motivations pour ces fonctions.

Pour renseigner chaque partie du dossier, le candidat doit faire preuve de créativité et d'initiative, et éviter d'être purement descriptif. Chaque partie ci-dessous est à développer sur des feuilles annexes.
Ce dossier comprend les pièces suivantes : (D 3 - bordereau d'envoi)

4-2-1 - présentation et analyse du parcours professionnel du candidat

4-2-1-1 - présentation du poste actuel et en particulier indication des responsabilités exercées au sein de l'établissement d'affectation (ou du service), notamment celles qui sont considérées par le candidat comme le préparant à exercer les fonctions d'un chef d'établissement (les déclarations du candidat devront être appuyées de pièces justificatives ou attestées par le chef d'établissement),

4-2-1-2 - présentation des postes précédents successivement occupés, avec indication des responsabilités exercées notamment celles qui sont considérées par le candidat comme le préparant à exercer les fonctions d'un chef d'établissement,

4-2-1-3 - formation continue et stages de perfectionnement suivis,

4-2-1-4 - initiatives et engagements personnels du candidat de nature à éclairer la commission de sélection sur sa motivation ou ses aptitudes (les déclarations du candidat devront être appuyées de pièces justificatives ou attestées par le chef d'établissement),

4-2-1-5 - d'une manière plus générale, tout élément que le candidat juge utile de porter à la connaissance de la commission de sélection.

4-2-2 - exposé des motivations et de son projet de carrière

4-2-2-1 - copie de la demande d'inscription (D 1 seulement pour ne pas influencer la commission chargée d'évaluer les dossiers, les avis de la hiérarchie ne doivent pas y être insérés),

4-2-2-2 - exposé des motivations du candidat pour un emploi de direction.

N.B. : L'ensemble des informations de ces deux dossiers n'est destiné qu'aux opérations de sélection et de choix des candidats. Ces éléments ne sont ni versés au dossier administratif du candidat ni archivés. Il en est de même pour les avis formulés par la commission de sélection.

V- ENVOI DES DOSSIERS

5-1 - Le dossier administratif d'inscription

- Afin de faciliter le traitement des dossiers et l'organisation matérielle des épreuves**, la copie de la demande d'inscription D 1** sera transmise directement **par fax** par le candidat,

→ **pour le 10 novembre 2005 au plus tard**, au 05 61 28 94 21 à l'attention de Monsieur Christian VERNHES

- l'original D 1 et les avis D 2 (+ copies des 2 dernières fiches de notation : 2003-2004 et 2004-2005 ou 2002-2003 et 2003-2004) seront transmis **par la voie hiérarchique**.

→ Les avis sont strictement confidentiels et sont envoyés **à la S/D EPC antenne de Toulouse, au plus tard pour le 30 novembre 2005.**

Il appartient aux DRAF- SRFD de regrouper les dossiers de leur région et transmettre l'ensemble des dossiers complets à (joindre une liste récapitulative des dossiers transmis) :

→ MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
D.G.E.R.- S/D. EPC.
Bureau des Emplois du Recrutement et de la Formation Initiale des Personnels de l'enseignement technique.
Complexe d'enseignement agricole d'Auzeville BP 32679 . 31326 CASTANET TOLOSAN cedex

5-2 - **Le dossier de candidature présenté à la commission de sélection – D 1 et D 3**

Ce dossier constitué par le candidat sera transmis directement à :
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE
DGER - S/D EPC- BERFI
Complexe d'enseignement agricole d'Auzeville BP 32679 . 31326 CASTANET TOLOSAN cedex

→ **au plus tard, parvenu pour le 13 janvier 2006.**

VI - LE DEROULEMENT DES EPREUVES
Prévue par le décret du 12 septembre 1991 modifié, une commission présidée par le doyen de l'inspection de l'enseignement agricole est chargée de présenter des avis au ministre de l'agriculture pour l'établissement de la liste d'aptitude aux emplois de direction de 1ère et 2ème classes. Sa composition, les modalités de fonctionnement et la nature des épreuves de sélection sont fixées par l'arrêté du 3 décembre 2003 modifié.

6-1 – Les dossiers de candidature sont d'abord évalués par une première sous-commission :

Sur la base des avis formulés par la sous-commission sur chacun des dossiers de candidature, ainsi que des avis des supérieurs hiérarchiques des candidats, le ministre chargé de l'agriculture établit la liste des candidats autorisés à se présenter à l'entretien oral.

6-2 – Une deuxième sous-commission est ensuite chargée d'entendre les candidats autorisés à se présenter à l'entretien oral :

Les entretiens oraux, d'une durée d'une heure maximum, se dérouleront du 20 au 24 mars 2006, à la DGER – 1 ter avenue de Lowendal – 75700 PARIS 07 SP.

Il ne sera pas possible de prendre en charge les frais de déplacement sauf pour les candidats venus des DOM – TOM.

L'entretien est destiné à apprécier les motivations, les aptitudes et les connaissances nécessaires à la direction d'un établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricoles. Cette épreuve se déroule en 3 temps :
- présentation du candidat et de sa candidature : 5 minutes ;
- entretien portant sur les aptitudes et les connaissances nécessaires à la direction d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (35 minutes) ;
- étude d'un cas concret (20 minutes maximum dont 10 minutes de préparation).

6-3 - L'établissement de la liste d'aptitude :

Après avis des deux sous-commissions et examen du dossier administratif, le ministre de l'agriculture arrêtera la liste d'aptitude aux emplois de direction de 1ère et 2ème classes au titre de 2006.
La validité de l'inscription sur cette liste est fixée à 2 années scolaires : 2007-2008 et 2008-2009 (date limite de validité : 31 août 2009).

NB : Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que l'inscription sur la liste d'aptitude n'ouvre pas droit à une affectation systématique.

JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR ASSURER LA PLUS LARGE DIFFUSION DE CETTE NOTE DE SERVICE AUPRES DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL.

Pour le Ministre et par délégation,
le Sous-Directeur des Etablissements et de la
Politique Contractuelle.

Yves SCHENFEIGEL

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DGER Sous-Direction EPC
Bureau des emplois du recrutement et de la formation
initiale des personnels de l'enseignement technique
BP 32679-31326 CASTANET TOLOSAN cedex
fax : 05 61 28 94 21 à Christian VERNHES
E-mail : christian.vernhes@educagri.fr

D1 - DEMANDE D'INSCRIPTION

Pour le 10 novembre 2005
Par fax à la S/D EPC :
au 05 61 28 94 21

DEMANDE D'INSCRIPTION, AU TITRE DE 2007, SUR LA LISTE D'APTITUDE AUX EMPLOIS DE :

DIRECTION DE 1° CLASSE ☐
DIRECTION DE 2° CLASSE ☐

ETAT CIVIL : *(en lettres capitales)*

NOM : NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM : DATE DE NAISSANCE : ……/……/……

SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE : *(en lettres capitales)*

CORPS :

DATE DE TITULARISATION *(corps actuel) :* ……/……/……

FONCTIONS :

ETABLISSEMENT :

N° de téléphone professionnel : Adresse e-mail professionnelle :

N° de fax professionnel :

DIPLOMES ET TITRES UNIVERSITAIRES : *(en lettres capitales et sans abréviation)*
> *(nature, année d'obtention, école ou université l'ayant délivré)*

… / …

NOM – PRENOM du candidat :

ETAT DES SERVICES – DEROULEMENT DE CARRIERE (A REMPLIR AVEC SOIN)

Année(s) scolaire(s)	Etablissement	Discipline(s) enseignée(s) ou fonction(s)	En qualité de : préciser ex . ACE ou PLPA2 stagiaire ou PLPA2	Observations :

		en années (au 31/08/2007)
DUREE TOTALE DES SERVICES D'ENSEIGNEMENT en qualité de	1 - Titulaire	
	2 - Stagiaire	
	3 - MA ou ACE	

ACTIVITE(S) AUTRE(S) QUE L'ENSEIGNEMENT : (développement, expérimentation, exploitation, travaux personnels, ...)

«Je m'engage à accepter le poste qui me sera éventuellement proposé ».

Date : ……/……/…… Signature :

VISA DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :

Date : ……/……/…… Signature :

A TRANSMETTRE A LA S/D EPC POUR LE 30 novembre 2005 ***D 2 - AVIS***

+ copies des 2 dernières fiches de notes (2003-2004 – 2004-2005) ou (2002-2003 et 2003-2004)

DEMANDE D'INSCRIPTION, AU TITRE DE 2007 SUR LA LISTE D'APTITUDE AUX EMPLOIS DE :

AVIS MOTIVÉS

DIRECTION DE 1° CLASSE ☐

DIRECTION DE 2° CLASSE ☐

ETAT CIVIL :	*(en capitales)*
NOM :	NOM DE JEUNE FILLE :
PRENOM :	DATE DE NAISSANCE : ……/……/……

Notes administratives : 2002-2003 :…… 2003-2004 :……2004-2005 :……..

AVIS MOTIVE DU DIRECTEUR OU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT SUR LA DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE (Il importe de remplir toutes les rubriques. Toute rubrique non remplie équivaudra à **T.D).**

	TF	F	P	R	D	TD
1 – Aptitudes professionnelles						
+ sens du service public						
+ sens de l'organisation						
+ disponibilité						
+ initiative						
2 - Les qualités humaines						
+ écoute						
+ persévérance						
+ ouverture d'esprit						
+ sens des relations humaines						
3 - La motivation						
+ participation						
+ autoformation						
+ intérêt pour les questions administratives						
+ intérêt pour les questions institutionnelles						

AVIS GLOBAL SUR L'APTITUDE DU CANDIDAT :

Date : ……/……/……

Nom et signature :

Cochez l'une des cases suivantes :

	Très Favorable		**Favorable**		**Passable**		**Réservé**		**Défavorable**		**Très Défavorable**

NOM – PRENOM du candidat : …… ***D 2 (SUITE)***

AVIS MOTIVE DU CHEF DE SRFD OU DE L'AUTORITE ACADEMIQUE SUR LA DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LISTE D'APTITUDE :

(ou du notateur répartiteur pour les candidats en fonction hors enseignement)

Cochez l'une des cases suivantes :

	Très Favorable		**Favorable**		**Passable**		**Réservé**		**Défavorable**		**Très Défavorable**

Date : ……/……/……

Nom et signature :

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DGER / Sous-Direction EPC
Bureau des emplois du recrutement et de la formation initiale
des personnels de l'enseignement technique
BP 32679-31326 CASTANET TOLOSAN cedex
fax : 05 61 28 94 21 à Christian VERNHES
E-mail : christian.vernhes@educagri.fr

D 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE

Parvenu à la S/D EPC
Au plus tard le 13 janvier 2006

BORDEREAU D'ENVOI DES PIECES CONSTITUANT LE DOSSIER PRESENTE PAR LE CANDIDAT A LA COMMISSION DE SELECTION	
DEMANDE D'INSCRIPTION, AU TITRE DE 2007 SUR LA LISTE D'APTITUDE AUX EMPLOIS DE :	
	DIRECTION DE 1° CLASSE ☐
	DIRECTION DE 2° CLASSE ☐
ETAT CIVIL :	*(en lettres capitales)*
NOM :	NOM DE JEUNE FILLE :
PRENOM :	DATE DE NAISSANCE : ……/……/……

ELEMENTS DU DOSSIER : (développer sur des feuilles distinctes, groupées dans l'ordre et agrafées à ce bordereau).		
1) historique de la carrière du candidat :		
☐	1-1 présentation du poste actuel et des responsabilités exercées	
☐	1-2 présentation des postes précédents successivement occupés et des responsabilités exercées	
☐	1-3 Formations et stages suivis	Mentionner notamment l'année, l'organisme responsable, la motivation, la qualification acquise, éventuellement, l'apport pour le candidat ou pour l'établissement,...(joindre les attestations correspondantes)
☐	1-4 les initiatives ou engagements personnels de nature à éclairer la commission.	
☐	1-5 autres éléments *(si le candidat le juge utile)* à préciser :	
2) exposé des motivations et du projet de carrière du candidat :		
☐	motivations du candidat	
☐ Nombre de feuilles jointes à ce dossier (à préciser obligatoirement)	.....	

Ce dossier (accompagné du document D 1) est envoyé par le candidat directement au :

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DGER / Sous-Direction EPC
Bureau des emplois du recrutement et de la formation initiale des personnels de l'enseignement technique
BP 32679-31326 CASTANET TOLOSAN cedex

DATE: ……/……/…… **SIGNATURE DU CANDIDAT :**

DATE ……/……/…… **VISA DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :**